Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20261028-DB26_26-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21 octobre 2026

Date d'affichage
22 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DB2026-26

ACQUISITION

D'UN DÉFIBRILLATEUR

L'an deux mille vingt-six
Le 28 octobre, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M. Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, Mme Anne-Marie MINELLA, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Jean-Michel PAROT, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

M. Éric JORET a été élu secrétaire.

Le service Hygiène et Sécurité de la Communauté de communes a été sollicité pour assister la commune dans l'achat d'un défibrillateur.

Il est proposé d'acquérir auprès de la Société P.L.F. SECOURS (22 Bréhand) un défibrillateur mural fonctionnant sur batterie (durée 5 ans), garanti 7 ans et le boîtier mural correspondant.

- Défibrillateur 3 000,00 € TTC
- Boîtier mural 238,80 €
- Maintenance annuelle 108,00 €

Le défibrillateur serait installé au niveau de la salle polyvalente ou de la mairie. Ce point sera vu lors de la mise en place de l'appareil.

Avis favorable à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS